



BACCALAUREATS GENERAUX et TECHNOLOGIQUES
OPTION EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

EPREUVES PONCTUELLES OBLIGATOIRES

Sauvetage

Livret du candidat

En référence au Bulletin officiel n° 41 du 4 novembre 2021, cette brochure présente pour l'Académie d'AMIENS les activités physiques et sportives retenues pour la session 2023 des Examens des Baccalauréats Généraux et technologiques.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal s'organisent de la façon suivante :

- Le Contrôle Ponctuel Terminal pour l'Option EPS repose sur :
 - 2 épreuves pratiques :
 - Natation de Sauvetage
 - Badminton
 - Et un oral.

- Il peut être passé selon 2 modalités :
 - Soit le candidat passe l'épreuve pratique de sauvetage (/12pts) et un oral de 15 minutes (/8pts) en 1^{ère} (coefficient 2) puis l'épreuve pratique de badminton (/12pts) et un oral de 15 minutes (/8pts) en terminale (coefficient 2).

 - Soit le candidat passe les 2 épreuves pratiques (/12pts) et un oral de 20 minutes (/8pts) en terminale (coefficient 4).

La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.

Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir sa sécurité.

« L'examen ponctuel terminal s'appuie, pour l'enseignement optionnel, sur une activité par niveau lors du cycle terminal (1^{ère} et Tle), pour lesquelles l'évaluation s'effectue au cours d'une seule journée pour un même candidat. La date est fixée au cours de l'année scolaire de l'examen par les recteurs. Plusieurs centres d'examen peuvent être organisés dans une académie, ils sont placés sous la responsabilité d'un enseignant nommé par le recteur. »

EPREUVE : SAUVETAGE

I. DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

Le déroulé de l'épreuve est le suivant :

Le candidat réalise **un parcours continu d'une distance de 200 m** durant lequel il **nage, franchit des obstacles**, puis **recherche et remorque un objet lesté ou un mannequin** sur 25m, le tout en un temps imparti.

Principes de passation de l'épreuve :

A la fin de l'échauffement et avant l'épreuve, le **candidat choisit parmi quatre parcours de difficulté croissante** selon la nature et le nombre des obstacles à franchir durant les 7 premiers 25 m et selon la nature de l'objet remorqué durant le dernier 25 m.

- Parcours Vert : 5 obstacles d'une seule nature + recherche et remorquage de l'objet lesté ;
 - Parcours Bleu : 5 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage de l'objet lesté ;
 - Parcours Rouge : 7 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage de l'objet lesté ;
 - Parcours Noir : 7 obstacles verticaux et horizontaux + recherche et remorquage du mannequin.
- Lors du dernier 25 m et après une nage d'approche de 5 mètres, le candidat doit aller chercher l'objet immergé de son choix (objet lesté ou mannequin enfant) et le ramener sur les 20 mètres restant.
 - Le candidat communique le **choix de son parcours avant le début de l'épreuve** et prévoit **l'organisation du franchissement des obstacles et leur répartition au cours des 200 mètres**.
 - Avant le départ, il annonce au jury son projet d'organisation de franchissement des obstacles : il détaille quel(s) obstacle(s) (horizontal et/ou vertical) il franchit sur chacun des 7 premiers 25 mètres du parcours dans le respect de la couleur de son parcours.
 - Nature des obstacles :
 - **Vertical** par rapport à la surface afin d'imposer une **immersion d'environ 1 m de profondeur** ;
 - **Horizontal** imposant un **déplacement subaquatique d'au moins 2 m**.
 - Il doit **recouper la surface de l'eau entre chaque obstacle** (pas d'enchaînement sous l'eau de deux obstacles).
 - Le temps maximum imparti pour réaliser les 200 mètres du parcours : **5 minutes 45 pour les garçons et 6 minutes 15 secondes pour les filles**.

- Tout candidat qui dépasse le temps imparti est arrêté.
- Tout contact ou réchappe d'un obstacle est pénalisé.

Évaluation sur 12 points :

- 8 points sur la réalisation du parcours ;
- 2 points sur la qualité du remorquage ;
- 2 points sur la conformité au projet annoncé.

II. CONDITIONS DE L'ÉPREUVE :

Des vestiaires et des casiers sont à disposition des candidats, rappel de ne pas laisser d'objets de valeur dans les vestiaires.

Le candidat se présentera avec une tenue adaptée à l'épreuve : maillot de bain s'arrêtant au-dessus du genou, bonnet de bain et lunettes de bain. Le candidat doit également penser à prendre une serviette ainsi qu'un short et tee-shirt pour le temps d'attente avant son passage.

III. DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION :

1^{ère} phase :

Accueil des candidats avec leur pièce d'identité et leur convocation. Le jury définira un ordre de passage. Chaque candidat veillera à respecter son horaire de passage.

Le jury précisera les conditions de passage de l'épreuve.

2^{ème} phase :

Échauffement – 30 minutes

Le candidat dispose d'une période de 30 minutes d'échauffement. Cet échauffement est commun à l'ensemble des candidats de la session.

A l'issue de l'échauffement, le candidat précise le niveau de difficulté du parcours retenu ainsi que son organisation.

3^{ème} phase :

L'épreuve consiste à réaliser un parcours continu d'une distance de 200 m durant lequel il nage, franchit des obstacles, puis recherche et remorque un objet lesté ou un mannequin sur 25m, le tout en un temps imparti.

4^{ème} phase :

A l'issue de l'épreuve, le candidat viendra élarger avant de pouvoir quitter le lieu de l'examen.

IV. CONSEILS POUR LA PREPARATION DE L'EPREUVE – POINTS DE VIGILANCE :

Préparation :

Cette épreuve nécessite pour le candidat une préparation différente de la pratique de la natation. En effet, les efforts répétés d'immersion l'amèneront à devoir apprendre à gérer sa respiration de manière saccadée. Le candidat devra également être en mesure d'analyser son état de forme le jour J afin de ne pas se lancer dans un parcours trop complexe pour lui. Nous tenons à rappeler que le dépassement du temps limite entraîne la note de 0/8 pts sur la partie parcours (cf modalités d'évaluation).

Ponctualité :

Les candidats doivent se présenter au jour et heure indiqués sur la convocation. Il est rappelé qu'un appel nominatif des candidats convoqués aux épreuves ponctuelles obligatoires d'EPS est réalisé par le coordonnateur du jury avant le début des prestations physiques. Cependant, le chef de centre peut, à titre exceptionnel, lorsque le retard est lié à un événement indépendant de la volonté du candidat, autoriser ce dernier à composer à un horaire décalé en accord avec le responsable de l'épreuve.

V. MODALITES D'EVALUATION :

Choix parcours 8 pts	Parcours vert 2 pts	Parcours Bleu 4 pts	Parcours Rouge 6pts	Parcours Noir 8pts			
	5 obstacles d'une seule nature	5 obstacles verticaux et horizontaux	7 obstacles verticaux et horizontaux	7 obstacles verticaux et horizontaux			
	Objet lesté	Objet lesté	Objet lesté	Mannequin			
1_Choix du candidat (cocher)							
Parcours	Projet			3_Réalisation (cocher une seule case par ligne)			
Longueur numéro	2_Projet du candidat : entourer maximum un obstacle par 25m			Echec / Evitement	Réchappe (-1pt)	Contact (-0,5pt)	Réussite
1	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
2	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
3	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
4	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
5	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
6	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
7	Obstacle Vertical	Obstacle Horizontal	Aucun obstacle				
8	Objet lesté	Mannequin					
					Total des pénalités		
					Valeur de départ du parcours		
							/8
2. Qualité du remorquage 2pts	Le plus souvent sous l'eau (moins de 12,5m mannequin émergé en continu)	Le plus souvent au-dessus de l'eau (plus de 12,5m mannequin émergé en continu)	Toujours au-dessus de l'eau				
Entourer	0	1	2				/2
3. Conformité au projet annoncé	Plus d'un obstacle de différence	Un obstacle de différence	Conformité au projet				
Entourer	0	1	2				/2
					Total		/12

VI- L'ORAL DE 15 MINUTES en classe de PREMIERE



Uniquement si l'épreuve de sauvetage a été réalisée en classe de 1^{re}

A- Description de l'épreuve :

L'oral, d'une durée de 15 minutes, porte sur **une activité physique sportive ou artistique (Apsa)** et un **thème d'étude**, tous deux choisis par le candidat.

Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une **problématique mettant en lien le thème d'étude et l'Apsa** choisis. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'investiguer les connaissances sur l'Apsa et la thématique choisie, ainsi que sur la mise en relation du thème d'étude et de l'Apsa.

Modalités d'évaluation de l'oral en Première :

FICHE DE NOTATION ORAL OPTION EPS BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

NOM DU CANDIDAT		Heure :	Filière : Générale / Technologique	
JURY 1 :				
JURY 2 :				
Critères	Sous critères	Indicateurs et répartition des points		
PRÉSENTATION /2 pts	Elocution /1pt	Hésitante	Inégale	Fluide du début à la fin.
	Présence /1pt	Ne regarde pas le jury / volume sonore faible / rythme monocorde 0 0.5	Regarde-le jury /volume sonore satisfaisant / rythme monocorde 0.75	Discours animé et rythmé 1
L'APSA (et sa propre pratique en Tale) /2pts		Connaissances règlementaire et culturelles uniquement 0 0.5	Idem + connaissances théoriques et scientifiques (techniques, technologiques, physiologiques ...) 1	Idem + connaît ses points faibles et points forts et sait comment les développer 1
LA THEMATIQUE /2pts		Connaissances superficielles 0 0.5	Connaissances précises mais non référencées et surtout inopérantes 0.75 1.25	Connaissances précises, référencées et exploitables. 1.5 2
RELATION ENTRE PRATIQUE / THEMATIQUE /2pts		Lien avec la thématique absent ou très superficiel 0 0.5	Lien établi et détaillé mais problématisation absente 0.75 1.25	Thématique problématisée : une question est soulevée et des arguments sont développés. 1.5 2
NOTE FINALE :				/8pts

VII- L'ORAL DE 20 MINUTES en classe de TERMINALE



Uniquement si le candidat réalise le sauvetage et le badminton en terminale

A- Description de l'épreuve :

- L'oral, d'une durée de 20 minutes, porte sur un **thème d'étude, choisi par le candidat, en lien avec sa pratique, et sur les connaissances liées à un autre thème d'étude** également choisi par le candidat.
- Il débute par un exposé de 5 minutes maximum dans lequel le candidat présente une **problématique mettant en lien le thème d'étude et sa propre pratique en s'appuyant sur l'Apsa de son choix**. Il se poursuit par un entretien avec le jury qui permet d'approfondir son argumentation et la réflexion sur sa pratique et son entraînement en investiguant des connaissances diversifiées sur la thématique choisie et sa mise en relation avec sa pratique personnelle et l'Apsa choisie. Lors des cinq dernières minutes, les questions du jury visent à apprécier les connaissances du candidat sur un deuxième thème d'étude choisi.

A- Modalités d'évaluation de l'oral uniquement en Terminale :

NOM DU CANDIDAT		Heure :	Filière : Générale / Technologique	
JURY 1 :				
JURY 2 :				
Critères	Sous critères	Indicateurs et répartition des points		
PRÉSENTATION /2 pts	Elocution /1pt	Hésitante	Inégale	Fluide du début à la fin.
	Présence /1pt	Ne regarde pas le jury / volume sonore faible / rythme monocorde 0 0.5	Regarde-le jury /volume sonore satisfaisant / rythme monocorde 0.75	Discours animé et rythmé 1
L'APSA (sa propre pratique et son entrainement) /2pts		Connaissances règlementaire et/ou culturelles uniquement Peu d'éléments sur sa pratique 0 0.5	Idem + connaissances théoriques et scientifiques (techniques, technologiques, physiologiques ...) Des éléments descriptifs sur sa pratique. 1	Idem + de nombreux éléments sur sa pratique qui sont décrits, argumentés, expliqués. 1.5 2
Le 1 ^{er} thème d'étude /2pts		Connaissances superficielles 0 0.5	Connaissances précises mais non référencées et surtout inopérantes 0.75 1.25	Connaissances précises, référencées et exploitables. 1.5 2
Le 2ème thème d'étude /2pts		Connaissances superficielles 0 0.5	Connaissances précises mais non référencées et surtout inopérantes 0.75 1.25	Connaissances précises, référencées et exploitables. 1.5 2
NOTE FINALE :				/8pts

ANNEXES :

Cf Bulletin officiel n° 41 du 4 novembre 2021